

L'OBLIGATION DE SIGNALEMENT DE LA PORNOGRAPHIE JUVÉNILE AU MANITOBA

RAPPORT ANNUEL 2022-2023

cyberaide!ca^{MD}



CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE[®]

Aider les familles. Protéger les enfants.

Ce rapport a été préparé en juin 2023 par le Centre canadien de protection de l'enfance inc. (CCPE). Il met en relief le rôle du CCPE dans le cadre de l'obligation de signalement de la pornographie juvénile au Manitoba et présente un résumé des activités pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 dans la province du Manitoba. Sauf indication contraire, les statistiques et les chiffres mentionnés ici ont été compilés par le CCPE à partir des données dont il dispose et couvrent la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023. Des mesures raisonnables ont été prises pour assurer l'exactitude et l'exhaustivité des données.

Ce document pourrait être mis à votre disposition sous d'autres formes sur demande.

© 2023, Centre canadien de protection de l'enfance inc., 615 chemin Academy, Winnipeg (Manitoba) R3N 0E7. Tous droits réservés; il est toutefois permis de reproduire ce document en tout ou en partie et de le conserver dans un système de recherche documentaire à des fins d'information, de référence et de recherche, mais non à des fins commerciales. Il est permis de faire mention de ce document et d'en citer des extraits à condition de mentionner aussi le Centre canadien de protection de l'enfance inc. ainsi que la date et le titre du document.

« Cyberaide!ca », « enfants avertis » et « Priorité Jeunesse » sont des marques du Centre canadien de protection de l'enfance inc. (CCPE) déposées au Canada. « CENTRE CANADIEN de PROTECTION DE L'ENFANCE », « Projet Arachnid », « AidezMoiSVP.ca » ainsi que les appellations « SHIELD par Projet Arachnid », « Tatit se confie » et « Arachnid Orb » sont utilisés au Canada comme marques de commerce du CCPE. Les autres marques ou noms commerciaux cités appartiennent à leurs détenteurs respectifs, et leur mention ne constitue aucunement une marque d'approbation ou d'affiliation.

Le CCPE a le droit ou la permission d'utiliser toutes les images figurant dans ce document ou pense sincèrement que leur utilisation bénéficie de l'exception pour usage loyal. Les photos de banque d'images montrent des mannequins et servent à illustrer le propos. Pour les photos prises par des tiers et les articles de presse, l'auteur est mentionné dans la mesure du possible, et le CCPE ne revendique aucun droit d'auteur sur ces photos ou articles de presse. Les messages publiés sur les médias sociaux sont reproduits tels quels et leur reproduction n'équivaut nullement à un cautionnement de la part du CCPE.

Un mot sur le vocabulaire utilisé dans ce rapport

« images d'abus pédosexuels » vs « pornographie juvénile »

Le terme « images d'abus pédosexuels » a le même sens que le terme « pornographie juvénile » tel que défini à l'article 163.1 du *Code criminel*. C'est aussi le terme utilisé par Interpol¹. Le terme « pornographie juvénile » ne sera utilisé ici que dans les cas où le contexte dicte d'utiliser le terme du *Code criminel*.

Terminologie des médias sociaux et de la sensibilisation

Les statistiques sur les médias sociaux se rapportent à des campagnes de sensibilisation créées par le CCPE et sont tirées de plateformes comme Facebook^{MD}, Instagram^{MD}, Snapchat^{MD}, TikTok^{MD}, YouTube^{MD}, Pinterest^{MD} et Twitter^{MD}. Le CCPE recueille périodiquement ces données à partir de ses comptes de médias sociaux et compile des informations ponctuelles à la fin de chaque campagne.

Un compte de médias sociaux est jugé « atteint » lorsqu'une publication se rapportant à l'objet d'une recherche (message, tweet, pseudo, mot-clic, etc.) apparaît dans le fil d'actualité dudit compte pendant la période étudiée. Une « impression » est comptabilisée chaque fois qu'une publication apparaît dans un fil de nouvelles, qu'elle soit vue ou non et peu importe le nombre de fois qu'elle apparaît dans un même fil (ce terme s'utilise aussi dans le contexte de la sensibilisation sur support matériel; explication ci-dessous). Un « clic » est comptabilisé chaque fois qu'un internaute clique sur un lien dans une annonce. Le terme « engagement » réfère à la façon dont les utilisateurs interagissent avec le contenu et englobe les mentions J'aime, les commentaires, les partages et d'autres interactions, selon la plateforme.

La sensibilisation sur support matériel (panneaux d'affichage, enseignes, etc.) se mesure généralement en nombre d'« impressions ». Les impressions correspondent au nombre de fois qu'un support de sensibilisation est vu, peu importe le nombre de fois qu'une même personne le voit. Il s'agit ici d'estimations fournies par l'entreprise qui met le support matériel à disposition.

Fréquentation Web, vues et téléchargements de fichiers PDF

Les chiffres indiqués concernant les visites, les vues et les téléchargements sont basés sur des statistiques compilées quotidiennement par le CCPE. Une « visite » est comptabilisée chaque fois qu'un site est consulté. Une « vue » est comptabilisée chaque fois qu'une page est consultée sur un site, sans compter les téléchargements de fichiers PDF. Le terme « vue » fait également référence au nombre de fois qu'une vidéo est visionnée sur un site de médias sociaux. Un « téléchargement » est comptabilisé chaque fois qu'un fichier PDF est téléchargé.

¹ Le *Guide de terminologie pour la protection des enfants contre l'exploitation et l'abus sexuels* recommande pour sa part le terme « matériels d'abus sexuels d'enfants ». ECPAT International, *Guide de terminologie pour la protection des enfants contre l'exploitation et l'abus sexuels* (adopté le 28 janvier 2016). En ligne : <https://luxembourgguidelines.org/fr/>.

TABLE DES MATIÈRES

Le Centre canadien de protection de l'enfance	2
Faits saillants 2022-2023	4
L'obligation de signalement au Manitoba – Exemples de cas survenus en 2022-2023	6
Autres faits saillants	7
Formation, éducation et ressources	8
Présentations en mode virtuel	8
Formation pour les corps de police et les professionnels du droit	10
Campagnes de sensibilisation	11
Obligation de signalement	11
Anniversaire de Cyberaide.ca	15
Alertes Cyberaide.ca	16
Projet Arachnid	17
Innover pour réduire l'arriéré	18
Sortir les survivant-es du cycle de la revictimisation	18
Activités de recherche : Des données pour faire changer les choses	19
Soutien aux victimes et aux survivant-es	23
Défense des intérêts des survivant-es et compréhension de leurs besoins particuliers : Exemple de cas	24
Efforts pour faciliter l'enregistrement et l'utilisation de déclarations de la victime et de déclarations au nom d'une collectivité au Manitoba	26
La suite des choses	28

LE CENTRE CANADIEN DE PROTECTION DE L'ENFANCE

Le Centre canadien de protection de l'enfance (« CCPE ») est un organisme de bienfaisance national voué à la protection de tous les enfants. Il veut réduire l'exploitation et les abus sexuels d'enfants et offre à cette fin des programmes, des services et des ressources aux familles, au personnel éducatif, aux organismes de services à l'enfance et aux corps de police du Canada ainsi qu'à d'autres intervenants. Cyberaide!ca^{MD} — la centrale canadienne de signalement des cas d'exploitation et d'abus sexuels d'enfants sur Internet — relève aussi du CCPE, de même que Projet Arachnid^{MC}, une plateforme Web qui détecte les images d'abus pédosexuels connues sur le Web visible et le Web clandestin et qui envoie des demandes de suppression aux entreprises de technologie.

En service depuis le 26 septembre 2002, Cyberaide.ca a été intégrée en mai 2004 à la *Stratégie nationale du gouvernement du Canada pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle sur Internet*. En décembre 2011, le CCPE, par l'entremise de son programme Cyberaide.ca, a été désigné comme point de signalement dans le règlement² d'application de la *Loi concernant la déclaration obligatoire de la pornographie juvénile sur Internet par les personnes qui fournissent des services Internet*³ (article 2).

Les signalements que Cyberaide.ca reçoit du public concernent les crimes les plus souvent commis contre des enfants sur Internet, à savoir :



Images d'abus pédosexuels



Leurre informatique



Distribution non consensuelle d'images intimes



Rendre accessible à un enfant du matériel sexuellement explicite



Entente ou arrangement avec une autre personne pour perpétrer une infraction sexuelle contre un enfant



Exploitation sexuelle d'enfants à des fins commerciales



Traite des enfants



Tourisme sexuel impliquant des enfants

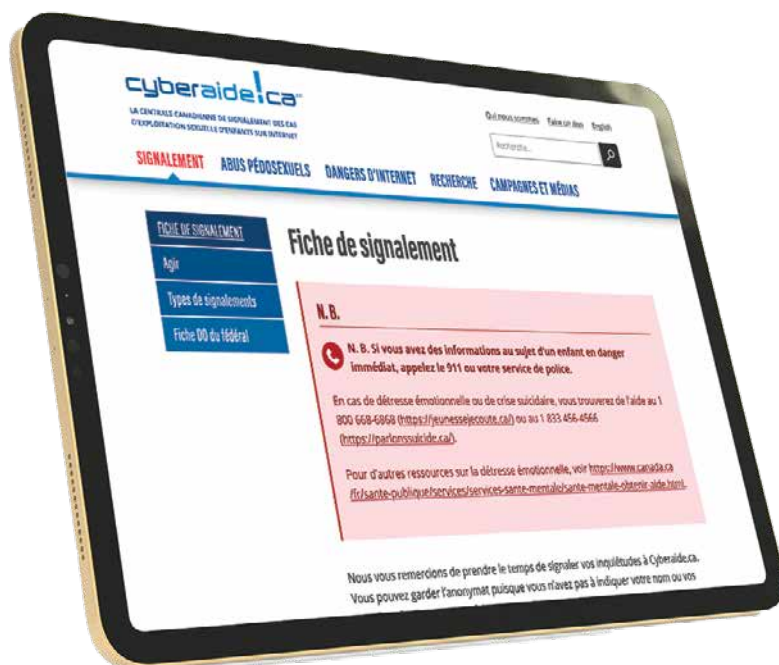
² Le Règlement sur la déclaration de la pornographie juvénile sur Internet (DORS/2011-292) découle de la *Loi concernant la déclaration obligatoire de la pornographie juvénile sur Internet par les personnes qui fournissent des services Internet* (L.C. 2011, c. 4) et se rapporte aux obligations énoncées à l'article 2 de cette loi.

³ *Loi concernant la déclaration obligatoire de la pornographie juvénile sur Internet par les personnes qui fournissent des services Internet* (L.C. 2011, c. 4, art. 2).

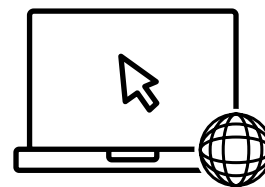
Au 31 mars 2023, Cyberaide.ca avait reçu un total de **393 297 signalements** du public et traité un total de **23 750 492 signalements** associés à des demandes de suppression envoyées par Projet Arachnid. En 2022-2023, Cyberaide.ca a reçu **22 120 signalements** du public contenant en tout 45 667 adresses URL et a traité **14 961 698 signalements** associés à des demandes de suppression envoyées par Projet Arachnid. Cyberaide.ca enregistre une baisse des signalements du public concernant des sites Web hébergeant des images d'abus pédosexuels. Cette baisse s'explique peut-être en partie par l'efficacité de Projet Arachnid à détecter les images connues et à envoyer rapidement des demandes de suppression ainsi que par les modifications apportées à la fiche de signalement de Cyberaide.ca, qui permet désormais de soumettre plusieurs adresses URL dans un même signalement. Nous constatons aussi une nette augmentation de la complexité des signalements transmis à Cyberaide.ca. Les signalements de cyberviolence sexuelle nécessitent des ressources considérables, l'intervention de plusieurs services et de nombreux contacts avec l'extérieur.

Environ **99 %** des signalements de cas d'exploitation sexuelle d'enfants reçus en 2022-2023 ont été retransmis à une ou plusieurs instances (corps de police, services de protection de l'enfance ou centrales de signalement à l'étranger) ou ont donné lieu à l'envoi d'une demande de suppression d'images à un fournisseur de services électroniques (FSÉ).

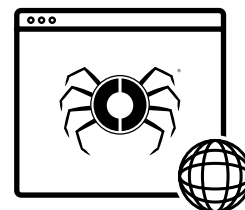
En date du 31 mars 2023, Cyberaide.ca disposait d'informations selon lesquelles, depuis sa mise en service, **au moins 620 arrestations policières** et **au moins 550 prises en charge d'enfants en situation d'abus** avaient été effectuées à la suite de signalements qui lui avaient été transmis par la population canadienne.



EN 2022-2023 :

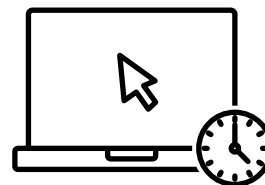


22 120 signalements du public contenant en tout 45 667 adresses URL

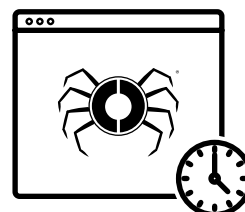


14 961 698 signalements associés à des demandes de suppression envoyées par Projet Arachnid

DEPUIS SA MISE EN SERVICE :



Un total de **393 297 signalements** du public



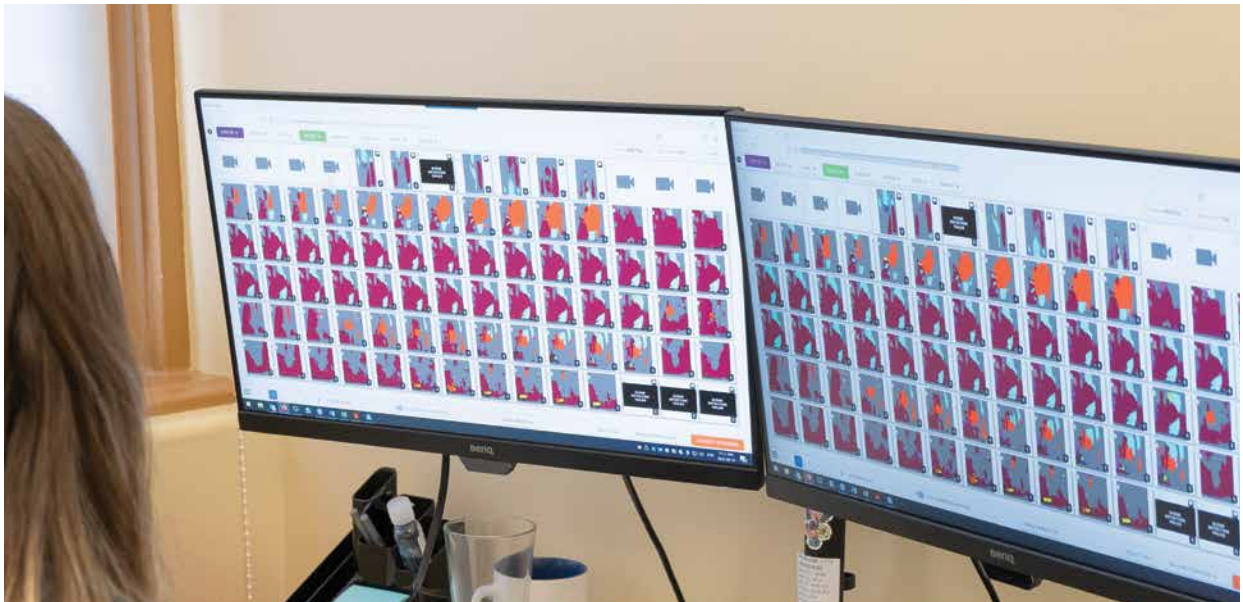
Un total de **23 750 492 signalements** associés à des demandes de suppression envoyées par Projet Arachnid

FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2022-2023

Le Règlement sur l'obligation de signaler les cas de pornographie juvénile⁴, qui découle de la Loi sur les services à l'enfant et à la famille (la « Loi »)⁵ oblige toutes les personnes se trouvant au Manitoba à signaler les cas soupçonnés de « pornographie juvénile » au CCPE pour vérification, et cela se fait par l'intermédiaire de Cyberaide.ca. **L'obligation de signalement de la pornographie juvénile vise à faciliter le signalement d'enfants qui pourraient avoir besoin de protection.**

Lorsque Cyberaide.ca détermine qu'un incident d'images d'abus pédosexuels pourrait s'être produit au Manitoba, il lui revient en vertu de la Loi de signaler l'affaire à un office de services à l'enfant et à la famille ou à un corps de police (ou aux deux, s'il y a lieu) et de prendre toutes les autres mesures éventuellement stipulées dans le règlement d'application de la Loi.

Cyberaide.ca a reçu en tout **5858 signalements** d'origine manitobaine classés « images d'abus pédosexuels » depuis l'entrée en vigueur de l'obligation de signalement de la « pornographie juvénile » au Manitoba en 2009. De tous les signalements reçus depuis, 2083 ont été retransmis à un corps de police ou à une centrale de signalement à l'étranger ou ont donné lieu à l'envoi d'une demande de suppression d'images à un fournisseur de services. Au total, 218 signalements classés « images d'abus pédosexuels » et contenant des renseignements sur l'identité d'un enfant victime ou d'un suspect en territoire manitobain ont été retransmis à la protection de l'enfance depuis 2009. La majorité des signalements d'origine manitobaine se rapportent à des images ou à des incidents hors province. **Ce résultat montre l'importance d'avoir un point de contact pour vérifier minutieusement les signalements et les retransmettre aux instances compétentes; il est aussi en phase avec le taux de triage d'autres provinces.**



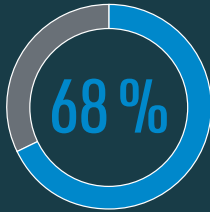
4 R.M. 79/2009

5 C.P.L.M. c. C80

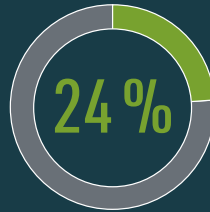
6 Cyberaide.ca reçoit des signalements concernant des cas d'exploitation et d'abus sexuels d'enfants sur Internet. Les signalements à Cyberaide.ca sont faits au moyen de la fiche de signalement de Cyberaide.ca (<https://Cyberaide.ca/signalement>) ou de la ligne téléphonique sans frais de Cyberaide.ca. Les personnes qui font des signalements à Cyberaide.ca par ces moyens sont informées que les informations qu'elles fourniront au sujet d'actes de cyberviolence à l'encontre d'un enfant ou d'un adolescent pourraient être retransmises à la police ou à la protection de l'enfance.

Les demandes de renseignements à Cyberaide.ca ne sont pas faites au moyen de la fiche de signalement de Cyberaide.ca. Elles sont faites au moyen de la ligne téléphonique sans frais de Cyberaide.ca, par courriel ou au moyen du formulaire de contact en ligne de Cyberaide.ca (<https://Cyberaide.ca/contact>). Les demandes de renseignements sont parfois faites au moyen d'autres formulaires de contact en ligne du CCPE, comme ceux des sites AidezMoiSVP.ca (<https://AidezMoiSVP.ca.ca/app/fr/contact>) et ProtegeonsNosEnfants.ca (https://protegeonsnosenfants.ca/fr/survivantes_survivants/contact/). Les demandes de renseignements viennent souvent de personnes qui souhaitent obtenir des conseils par rapport à certaines situations avant de faire un signalement, qui cherchent des moyens d'obtenir de l'aide sans faire appel aux forces policières ou qui veulent obtenir des ressources éducatives.

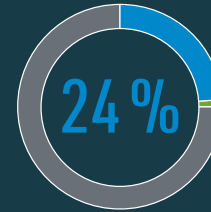
Entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023, Cyberaide.ca a traité **387 signalements** d'origine manitobaine classés « images d'abus pédosexuels ». À propos de ces signalements :



68 % des incidents signalés⁷ se rapportaient à des sites Web et les signalements reçus contenaient en tout **481 adresses URL**.



24 % des signalements concernent des incidents survenus sur des appareils mobiles ou des plateformes de clavardage, de messagerie instantanée ou de jeu en ligne.



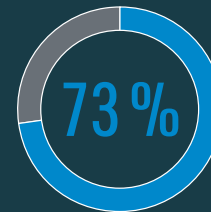
24 % des incidents ont été classés⁸ « images d'abus pédosexuels » et **1 %** ont été classés « images préjudiciables d'un enfant ».



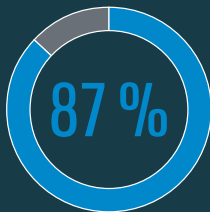
11 % des incidents comportaient un élément de leurre informatique.



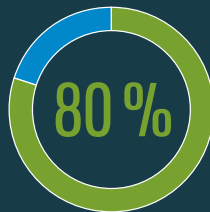
98 % des signalements ont été soumis via la fiche de signalement en ligne de Cyberaide.ca, tandis que les **2 %** restants ont été soumis via la ligne téléphonique sans frais.



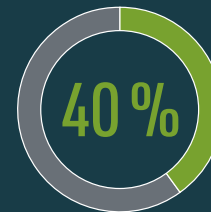
73 % des auteurs de signalements d'images d'abus pédosexuels ont choisi de ne pas s'identifier.



Lorsqu'un signalement contenait des renseignements sur les enfants victimes ou les suspects, son auteur s'est identifié dans **87 %** des cas.



80 % des signalants se sont identifiés comme adultes (18 ans ou plus) et les **20 %** qui restent ont indiqué être âgés de moins de 18 ans⁹.



40 % des signalements d'origine manitobaine classés « images d'abus pédosexuels » par le signalant ont été retransmis à la police ou à des centrales de signalement à l'étranger ou ont donné lieu à l'envoi d'une demande de suppression d'images à un FSÉ.

⁷ Les signalements sont décomposés en fonction du nombre d'incidents qu'ils contiennent. Par exemple, si un même signalement contient à la fois des informations sur un site Web et des informations sur un clavardoir, les analystes considéreront qu'il s'agit de deux incidents distincts et les analyseront séparément.

⁸ Un analyste à la protection de l'enfance attribue à chaque incident une classification secondaire (propre à Cyberaide.ca). Cela permet de confirmer ou de corriger la classification attribuée par l'auteur du signalement.

⁹ Un signalant qui s'identifie comme « parent ou tuteur » ou « professionnel » est considéré comme un adulte.



15 signalements étaient classés « images d'abus pédosexuels » par Cyberaide.ca et ont été retransmis à des services de protection de l'enfance et de police du Manitoba.



7 signalements étaient classés dans une autre catégorie que « images d'abus pédosexuels » par Cyberaide.ca et ont aussi été retransmis aux services de protection de l'enfance.



Selon les informations reçues des services de protection de l'enfance, les 15 signalements classés « images d'abus pédosexuels » par Cyberaide.ca se répartissent comme suit :

- Allégations non fondées : 1 signalement
- Retransmission à des offices locaux ou régionaux des Services à l'enfant et à la famille dans l'éventualité d'une enquête ou pour suivi ou évaluation de la sécurité : 4 signalements
- Enquête en cours : 9 signalements
- En date de publication, nous attendons toujours un retour d'information concernant 1 signalement.

L'obligation de signalement au Manitoba – Exemples de cas survenus en 2022-2023

1. En juillet 2022, Cyberaide.ca a reçu un signalement concernant un individu de sexe masculin qui aurait montré des images d'abus pédosexuels à une autre personne à plusieurs occasions. Le signalement a été retransmis à la police ainsi qu'à la protection de l'enfance. Les services de protection de l'enfance enquêtent actuellement sur ces allégations.
2. En août 2022, Cyberaide.ca a reçu un signalement alléguant que des images d'abus pédosexuels avaient été découvertes sur l'appareil d'un individu de sexe masculin. D'après ces allégations, ces images étaient mêlées à des images non explicites d'une fille connue de l'individu en cause. Le signalement a été retransmis à la police ainsi qu'à la protection de l'enfance. Les services de protection de l'enfance enquêtent actuellement sur ces allégations.



Autres faits saillants

En 2022-2023, le CCPE a mené des activités qui ont permis de souligner le grand rôle que la formation, l'information et la sensibilisation continuent de jouer. Voici une liste sommaire de ces activités (plus de détails dans les sections suivantes) :



Nous avons rejoint **plus de 515** membres du personnel éducatif, parents, éducatrices en garderie et étudiants du Manitoba à travers les webinaires de notre équipe éducation (p. 8).



Nous avons réalisé des campagnes d'information sur les services de Cyberaide.ca et les enjeux relevés par le CCPE à travers les signalements transmis à Cyberaide.ca (p. 11).



Nous avons distribué à **43 600 professionnels et bénévoles** du Manitoba des accès à nos ressources de formation en ligne à travers nos formations *Priorité Jeunesse^{MD}*, notre série d'entretiens vidéo avec des experts et nos vidéos sur la traite de personnes (p. 8).



Nous avons distribué au personnel éducatif du Manitoba **54 700 accès aux leçons numériques d'Enfants avertis^{MD} et de Tatie se confie^{MC}** sur la prévention des abus pédosexuels et la sécurité en ligne (p. 8).



Nous avons présenté des déclarations de victime (« DV ») et des déclarations au nom d'une collectivité (« DC ») devant des tribunaux du Manitoba et d'ailleurs au Canada et fait des présentations aux procureurs du Manitoba et d'ailleurs au Canada sur des points de jurisprudence pertinents (p. 26).



Nous avons publié une étude sur les abus sexuels et les violences sexuelles contre des enfants par le personnel des écoles canadiennes (p. 19).

Groupe consultatif du gouvernement du Canada

La directrice générale du CCPE, Lianna McDonald, fait partie des 12 personnes choisies pour participer à un groupe consultatif d'experts chargé de conseiller le ministre du Patrimoine canadien sur la manière de concevoir un cadre législatif et réglementaire fédéral pour lutter contre les contenus préjudiciables sur Internet. Pour le CCPE, il s'agissait d'une excellente occasion de partager son expertise, ses données exclusives et sa connaissance de la réalité des jeunes internautes dans le but de faire changer les choses pour les prochaines générations d'enfants et d'adolescents. Nous avons contribué à l'élaboration de la loi en présentant ce que nous avons appris à travers les signalements transmis à Cyberaide.ca au cours des 21 dernières années et les témoignages des victimes et des survivant-es avec qui nous travaillons directement.

Rencontre avec les ministres de la Justice et les procureurs généraux

Le 13 octobre, Signy Arnason, directrice générale adjointe du CCPE, a rencontré les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de la Justice et les procureurs généraux de tout le Canada. Elle a parlé des constats que nous tirons des signalements transmis à Cyberaide.ca et des témoignages des victimes qui s'adressent au CCPE après avoir subi de la cyberviolence sexuelle. Elle a également déposé une lettre de survivant-es appelant à une réglementation efficace d'Internet dans une logique de protection. Elle a insisté sur la nécessité de légiférer pour protéger les enfants sur Internet et soutenir les victimes.

FORMATION, ÉDUCATION ET RESSOURCES

En 2022-2023, le CCPE a fourni de la formation et des ressources sur l'exploitation sexuelle des enfants au personnel éducatif et à d'autres professionnels qui travaillent avec des enfants. Voici les principaux résultats de ces efforts :



Nous avons distribué **62 800 exemplaires de nos ressources d'éducation et de sensibilisation** au Manitoba.



Au moins **515 membres du personnel éducatif**, parents, éducatrices en garderie et étudiants du Manitoba ont assisté aux webinaires de notre équipe éducation.



Nous avons distribué à **43 600 professionnels et bénévoles** du Manitoba des accès à nos ressources de formation en ligne à travers nos formations Priorité Jeunesse, notre série d'entretiens vidéo avec des experts et nos vidéos sur la traite de personnes.



Nous avons distribué au personnel éducatif du Manitoba **54 700 accès aux leçons numériques d'Enfants avertis et de Tatïe se confie** sur la prévention des abus pédosexuels et la sécurité en ligne.

Présentations en mode virtuel

LE DISTANCIEL POUR RÉDUIRE LES DISTANCES

En 2022-2023, l'équipe éducation du CCPE a animé 29 ateliers virtuels à destination du personnel éducatif, de parents et d'autres organismes de services à l'enfance. Quelque 1345 personnes à travers le Canada ont assisté à ces ateliers. Au Manitoba, au moins 515 membres du personnel éducatif, parents, éducatrices en garderie et étudiants ont assisté aux webinaires de l'équipe éducation du CCPE.

Le CCPE continue d'organiser pour le personnel éducatif des présentations à jour sur la protection des enfants en milieu scolaire. Ces présentations portent sur les ressources du CCPE, dont Enfants avertis (programme interactif d'éducation à l'autoprotection avec leçons âge par âge pour les élèves du primaire-secondaire) et Priorité Jeunesse (programme de formation qui aide les organismes de services à l'enfance à réduire le risque d'abus sexuels et à offrir des milieux sûrs aux enfants) ainsi que les nouvelles tactiques relevées par le CCPE à travers les signalements à Cyberaide.ca en ce qui concerne l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet.

Des représentants du personnel de Cyberaide.ca et des services de soutien du CCPE ont également fait des présentations (virtuellement et en personne) à neuf événements au Manitoba en 2022-2023. Les destinataires de ces présentations – corps de police, personnel éducatif, responsables gouvernementaux et organismes de services à l'enfance ou de défense des enfants – ont ainsi été renseignés sur les services offerts par Cyberaide.ca et l'équipe de soutien, l'état des lieux de la cyberviolence, les cas de disparition d'enfant et la multiplication des cas de sextorsion¹⁰ à travers le Canada.

¹⁰ L'acte de « sextorsion » consiste à menacer de diffuser des photos ou des vidéos sexuellement explicites ou intimes d'une autre personne sans son consentement dans le but de lui soutirer d'autres images, des actes sexuels ou de l'argent.

SE RELEVER ET GUÉRIR D'UN TRAUMATISME, C'EST POSSIBLE

En situation de traumatisme, il est souvent difficile de comprendre ce qui s'est passé et de trouver des moyens de gérer les pensées et les sentiments difficiles qui s'ensuivent. Le CCPE a réalisé une série de vidéos éducatives sur les traumatismes avec l'aide des spécialistes Anne Gill, Ph. D., de l'Université de Pittsburgh, et Aleah Fontaine, M.A., candidate au doctorat en psychologie clinique de l'Université du Manitoba, qui a commenté le tout. Le CCPE espère que ces vidéos constitueront une source d'information fiable et utile pour les victimes, les survivant-es d'abus pédosexuels (en ligne ou en personne) ainsi que leurs proches et amis qui les soutiennent dans leur processus de guérison.

Nous avons reçu des commentaires élogieux de la part de survivant-es, de membres de leur famille et d'autres professionnels. Il s'agit donc d'une ressource inestimable pour les personnes qui ont vécu un traumatisme, celles qui les soutiennent et celles qui souhaitent se familiariser davantage avec les traumatismes.

En l'espace de trois mois, la Série de vidéos éducatives sur les traumatismes a été visionnée plus de 1800 fois.

« Excellent travail. J'adore [cette série qui] amène les gens à prendre conscience de leur propre réaction au traumatisme et à trouver leurs propres solutions pour gérer les impacts et développer leur résilience. »

- Un professionnel associé aux forces de l'ordre
(psychothérapie/counseling)

« C'est une excellente vidéo que je recommanderais volontiers aux gens, en particulier à ceux qui travaillent avec des enfants et des adolescents en situation de traumatisme (c'est-à-dire, le personnel des foyers de groupe agréés). »

- Une professionnelle de la protection de l'enfance

Formation pour les corps de police, les défenseurs des enfants et les professionnels du droit

Corps de police

Le CCPE fournit aux forces policières du Manitoba, aux services d'aide aux victimes et aux centres d'appui aux enfants et aux adolescents des ressources d'éducation, de sensibilisation et de prévention. En 2022-2023, nous avons distribué **5145 exemplaires papier de nos ressources**, **166 comptes de formation en ligne** (avec accès à Priorité Jeunesse et à la série d'entretiens vidéo avec des experts) et **249 leçons numériques** à ces organisations pour les aider dans leur travail auprès des enfants et des familles.

Présentations aux professionnels du droit

Le service juridique du CCPE a continué de resserrer ses liens avec les procureurs d'un bout à l'autre du Canada à travers des présentations tout au long de l'année. L'équipe juridique a fait trois présentations aux procureurs du Manitoba en 2022-2023. Deux de ces présentations étaient des revues semestrielles de jurisprudence consacrées aux derniers jugements relatifs aux images d'abus pédosexuels, au leurre et à d'autres infractions facilitées par le numérique, dont la Distribution non consentie d'images intimes (DNCII). L'autre présentation, par des représentants du service juridique et de Cyberaide.ca, s'adressait aux procureurs manitobains nouvellement attirés à des affaires d'exploitation sexuelle d'enfants sur Internet et visait à les renseigner sur Cyberaide.ca, Projet Arachnid, les DV, les DC, les ressources du CCPE pour les procureurs et d'autres ressources du CCPE pour les enfants et les familles.

L'équipe juridique a continué de présenter des exposés oraux et écrits aux gouvernements concernant les mesures législatives axées sur la protection des enfants et les droits des survivant-es d'abus pédosexuels. Après s'être exprimé pour la première fois devant un comité du gouvernement du Manitoba (Comité permanent du développement social et économique) sur le projet de loi 43, *Loi sur la communication de renseignements pour la protection contre la violence de la part d'un partenaire intime*¹¹, le service juridique du CCPE a été invité à participer au groupe de travail chargé d'examiner les modalités de mise en œuvre de la loi.

L'équipe juridique a rencontré un certain nombre de parties prenantes et a participé à diverses tables rondes sur un éventail de sujets importants, dont la cyberviolence et la réglementation, la réduction de la violence sexuelle envers les enfants, la concomitance d'abus sexuels contre des enfants et des animaux, les lois sur la DNCII et la réforme de la législation canadienne concernant les ordonnances de non-publication.

11 L.M. 2022, c. 44.

CAMPAGNES DE SENSIBILISATION

L'obligation de signalement

Cyberaide.ca a le mandat d'informer la population manitobaine sur l'obligation de signalement de la « pornographie juvénile ». La sensibilisation et les activités d'information restent des priorités pour Cyberaide.ca.

La campagne annuelle du CCPE sur l'obligation de signalement, qui rappelle au grand public l'obligation de signaler à Cyberaide.ca tout ce qui peut être assimilé à des images d'abus pédosexuels, s'est déroulée du 6 février au 31 mars 2023. Elle a été déployée sur les médias sociaux et sur des supports d'affichage extérieur (panneaux d'affichage, bancs et abribus).

Nos publicités sur panneaux d'affichage et dans les journaux ont cumulé **17,6 millions d'impressions** et ont été vues dans 11 localités rurales et urbaines du Manitoba.

La campagne sociomédiatique a cumulé **2,6 millions d'impressions** sur Facebook^{MD}, Instagram^{MD} et YouTube^{MD}.

**LES JEUNES SONT
PRIS POUR CIBLE
SUR INTERNET.**

POUR FAIRE UN SIGNALEMENT :
cyberaide.ca

BESOIN D'AIDE? ON EST LÀ.

AVEC LE SOUTIEN DE : **Manitoba**

© 2023, Centre canadien de protection de l'enfance inc. Tous droits réservés. Cyberaide.ca est un programme du Centre canadien de protection de l'enfance inc. (CCPE) et une marque du CCPE déposée au Canada. Permission obtenue pour l'utilisation du logo de gouvernement du Manitoba. Photo d'un mannequin (pour illustrer le propos).

Pourquoi les enfants sont-ils moins protégés sur Internet que hors Internet?

En ce moment, les plateformes de médias sociaux offrent aux pédocriminels un accès direct et non surveillé à nos enfants 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et les risques ne font qu'augmenter. Pour l'année 2022, Cyberaide.ca enregistre une augmentation de 36 % des signalements de cyberviolence sexuelle envers les enfants (toutes formes confondues) par rapport à 2021. En dehors d'Internet, les gouvernements imposent des règles aux entreprises et aux établissements fréquentés par des enfants, mais dans l'espace numérique, il n'y a rien de tel. On s'en remet entièrement aux parents et c'est eux qui prennent – injustement – le blâme.

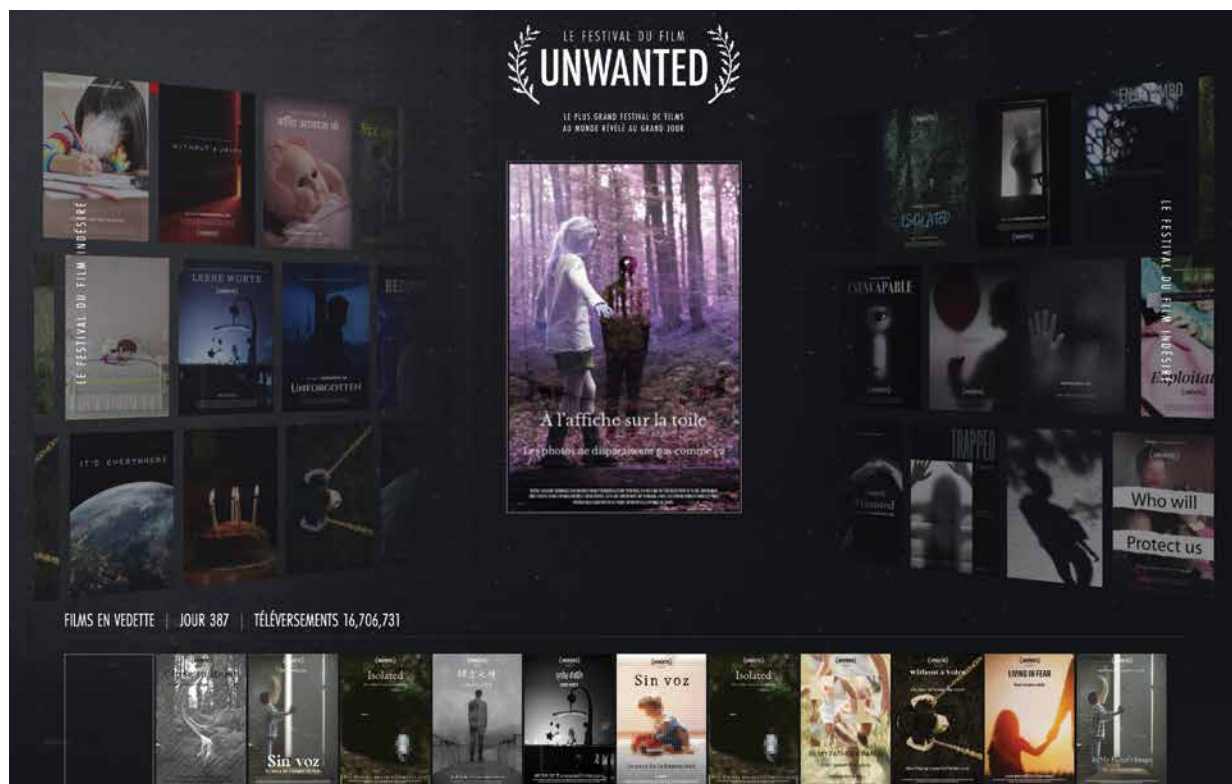
De nos jours, les enfants ont toujours un appareil électronique à portée de main et les parents se voient dans l'impossibilité de surveiller tout ce qu'ils font sur Internet. Le Canada doit mettre en place des règlements pour que les enfants soient aussi bien protégés sur Internet que hors Internet.

Nous avons encouragé les Canadiens à diffuser la campagne et à sensibiliser leurs députés à la nécessité de réglementer en priorité l'espace numérique. Résultat : **937 000 impressions** sur les médias sociaux. La campagne a généré **20,6 millions d'impressions** au moyen de panneaux d'affichage numériques partout au Canada et plus de **200 000 impressions** à Winnipeg au moyen de publicités dans les restaurants et les salles de bains.

La page Web de la campagne a reçu une moyenne de 170 accès par jour durant la période du 1^{er} au 31 mars 2023.



**« PAR MON PROPRE PÈRE » | « JE N'AVAIS QU'UN AN »
« INNOCENCE VIOLÉE : IL Y A DES CHOSSES QU'ON N'OUBLIE PAS ».**



Festival du film indésiré

Ce ne sont que quelques-uns des titres monstrueux du Festival du film indésiré : une représentation visuelle bouleversante du nombre inimaginable de 85 millions d'images d'abus pédosexuels signalées en 2021. Cela revient à dire qu'une image d'abus pédosexuels est mise en ligne toutes les deux secondes. La somme de ces images représente plus de contenu que tous les festivals de films du monde réunis.

Lancé à New York dans la foulée du Tribeca Film Festival, le Festival du film indésiré a utilisé l'IA pour générer 85 millions d'affiches de films sur son site Web (UnwantedFilmFest.com). Les titres et les accroches des films étaient tirés de témoignages de survivant-es qui se disent affectés dans toutes les sphères de leur vie par l'existence de ces images et qui voient leur traumatisme exacerbé et leur sécurité compromise par leur maintien en ligne.

« C'est difficile de décrire ce que ça fait de savoir qu'il y a toujours quelqu'un quelque part qui regarde des images de moi enfant en train de me faire abuser sexuellement et qui en tire une sorte de gratification sadique. C'est comme si je me refaisais abuser encore et encore. »

– Une survivante d'abus pédosexuels avec prise d'images

La campagne sociomédiatique du Festival du film indésiré a généré **62 600 impressions** organiques. Le site du festival (UnwantedFilmFest.com) a été visité **2700** fois pendant la campagne, du 15 au 22 juin 2022, et des centaines de personnes ont signé la pétition le jour de l'ouverture.

RAPPEL À L'ORDRE POUR BALENCIAGA

Fin 2022, le CCPE a mené une brève campagne avec l'aide de No Fixed Address (NFA) pour braquer les projecteurs sur Balenciaga^{MC} et sa campagne de fin d'année, qui mettait en scène des enfants avec des jouets sexualisés. Balenciaga a supprimé les images controversées le 22 novembre 2022, mais elles ont continué à se propager, récoltant 331 millions d'impressions.

Il en est ainsi tous les jours avec les images d'abus pédosexuels. Des images que les survivant-es n'ont pas le luxe de pouvoir « supprimer ». Et le public s'en indigne-t-il?

Notre campagne organique a touché **11 800** comptes sur Instagram et cumulé **12 400+** impressions. Sur Twitter^{MD} et Facebook, la campagne a obtenu **29 700** impressions et **1000** interactions.



All this after the brand removed the images from their platforms. A luxury child sexual abuse material survivors don't have.

 CANADIAN CENTRE FOR CHILD PROTECTION
Helping families. Protecting children.

*Source: Metwiser data 2022/11/20-12/8

**"Sorry"
didn't stop
the spread**

20 cyberaide!ca^{MD}

Cyberaide.ca fête ses 20 ans

« Nous n'avions peut-être pas imaginé un tel parcours il y a 20 ans, mais nous avons une idée claire de ce qui doit désormais être fait pour que les enfants aient droit à un monde meilleur. »

– Lianna McDonald, directrice générale du CCPE

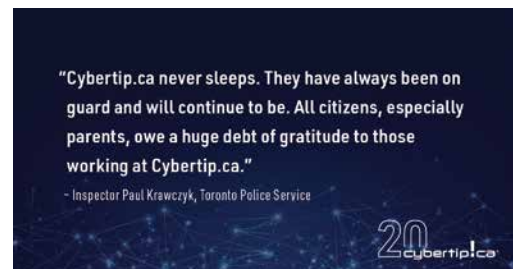
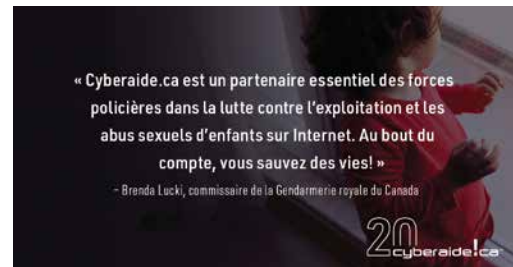
Cyberaide.ca a reçu son premier signalement le 26 septembre 2002 vers La mise en place d'une centrale de signalement des cas d'exploitation sexuelle d'enfants sur Internet alors qu'Internet n'en était encore qu'à ses débuts comportait certes sa part d'inconnues. Nous ne savions pas si nous allions recevoir ne serait-ce qu'un seul signalement. Nous n'aurions jamais pu anticiper les torts qu'Internet allait causer aux enfants et aux adolescents durant les vingt années suivantes ni la nécessité pour les Canadiens d'une centrale nationale qui reçoit aujourd'hui des milliers de signalements par mois.

En 20 ans, le CCPE a pu surveiller à travers son programme Cyberaide.ca l'évolution des technologies numériques et de leur utilisation malveillante contre les enfants. En l'absence de l'encadrement et des remparts qui caractérisent le monde tangible, Internet s'est développé dangereusement jusqu'à devenir un espace non réglementé où adultes et enfants se côtoient et où les abuseurs ont le loisir de trouver des enfants et des adolescents ainsi que d'autres individus comme eux, prêts à répondre à leurs besoins de validation et d'éducation et à les aider à causer encore plus de dommages.

Le 6 octobre 2022, peu de temps après l'anniversaire de Cyberaide.ca, des survivant-es et des familles dont les vies ont été irrémédiablement chamboulées par la cyberviolence sexuelle ont rencontré l'honorable Marco Mendicino, ministre de la Sécurité publique, l'honorable Pablo Rodriguez, ministre du Patrimoine canadien, et l'honorable David Lametti, ministre de la Justice et procureur général du Canada.

Cette table ronde virtuelle organisée par le CCPE était une première occasion pour ces familles et ces victimes qui ont connu la cyberviolence sexuelle sous toutes ses formes – images d'abus pédosexuels, sextorsion, conditionnement et leurre informatique, divulgation de renseignements personnels et harcèlement – de réclamer des changements d'une même voix.

Alertes Cyberaide.ca



Les Alertes Cyberaide.ca servent à mettre le public en garde contre les utilisations malveillantes du numérique et à faire connaître de nouvelles ressources pour mieux protéger les enfants. En 2022-2023, Cyberaide.ca a publié **deux Alertes Cyberaide.ca** pour attirer l'attention sur des tactiques de manipulation utilisées contre des adolescents :

Janvier 2023 – Pensez-y deux fois avant de payer quelqu'un pour vous aider à retirer des images d'Internet :

Les victimes de sextorsion risquent de se faire piéger de nouveau par des organisations ou des individus qui prétendent pouvoir les aider – moyennant des frais – à récupérer leurs photos ou vidéos intimes ou à les faire retirer d'Internet.

Mars 2023 – Les filtres rajeunissants trompent les victimes :

Pour manipuler les jeunes, les abuseurs prétendent souvent avoir des points communs avec eux (p. ex. âge, lieu de résidence, intérêts).



Alerte : Pensez-y deux fois avant de payer quelqu'un pour vous aider à retirer des images d'Internet



Alerte : Les filtres rajeunissants trompent les victimes

ALERTES
cyberaide.ca^{MC}

PROJET ARACHNID

Projet Arachnid est une suite d'outils novateurs et centrés sur les victimes pour lutter contre la prolifération galopante des images d'abus pédosexuels sur Internet. Projet Arachnid possède des capacités de détection et d'action largement supérieures aux méthodes traditionnelles; il traite des dizaines de milliers d'images à la seconde. En six ans, les demandes envoyées par Projet Arachnid ont mené à la suppression d'au moins sept millions de photos et vidéos par plus de **1000 FSÉ répartis dans une centaine de pays**.

Les images préjudiciables/violentes font désormais aussi l'objet de demandes de suppression. Comme leur nom l'indique, ces images infligent un traumatisme considérable aux victimes et contreviennent souvent aux conditions générales d'utilisation des FSÉ, sans nécessairement franchir la limite de la légalité. Il peut s'agir d'images associées à un abus sexuel, de photos d'enfants partiellement nus ou d'images utilisées dans un contexte sexuel. Il peut s'agir aussi d'images d'enfants en situation de violence physique, de torture ou de contention. L'élargissement des capacités de Projet Arachnid pour détecter les images préjudiciables/violentes est nécessaire si l'on veut continuer de réduire la diffusion en ligne des épisodes les plus terrifiants de la vie des victimes.

La collaboration d'autres centrales de protection de l'enfance et d'analystes du monde entier permet d'enrichir la base de données de Projet Arachnid et d'aider à réduire l'arriéré de 40 millions d'images suspectes en attente de vérification. En 2022-2023, le nombre de centrales de signalement associées à Projet Arachnid s'est élevé à 13 avec l'adhésion de la Lituanie.

En mars 2023, Projet Arachnid a franchi le cap des **25 millions de demandes de suppression** d'images d'abus pédosexuels envoyées dans le monde entier. Ce chiffre important témoigne autant de l'efficacité de Projet Arachnid que de la nécessité d'une telle plateforme.

Ces résultats sont possibles grâce à la collaboration d'alliés internationaux qui travaillent aux côtés du CCPE au sein de Projet Arachnid. En unissant nos efforts, nous améliorons le sort des survivant-es du monde entier, qui sont démunis face à la diffusion de leurs images d'abus pédosexuels. Ensemble, nous leur donnons espoir.

La plateforme Projet Arachnid s'enrichit beaucoup grâce à des collaborations avec des centrales et des organismes de protection de l'enfance ainsi que d'autres groupes à travers le monde. Un appareil appelé **Arachnid Orb**^{MC} permet à d'autres alliés internationaux de collaborer avec les analystes du CCPE afin de mettre leurs expertises en commun, de réduire les doublons d'efforts et d'en venir, à terme, à augmenter le nombre de demandes de suppression envoyées par Projet Arachnid.

Depuis son lancement en 2017, Projet Arachnid a détecté **54 millions d'images suspectes** et envoyé **26 millions de demandes de suppression**¹² à des fournisseurs de contenu. En 2022-2023, Projet Arachnid a détecté en moyenne **719 000 images suspectes uniques par mois**.

12 Au 31 mars 2023.



Au lieu d'attendre que Projet Arachnid détecte des images et les en avise, les entreprises peuvent utiliser Shield par Projet Arachnid^{MC} pour détecter plus facilement les images connues sur leurs serveurs et en accélérer ainsi la suppression. Le nombre d'entreprises qui utilisent Shield par Projet Arachnid s'élève actuellement à 48. Certaines entreprises, comme les services de filtrage, peuvent télécharger des listes dynamiques d'adresses URL menant à des images d'abus pédosexuels dans le but de les filtrer.

Projet Arachnid continue d'innover

Projet Arachnid ne cesse d'évoluer pour mieux combattre la diffusion des images d'abus pédosexuels sur Internet. En 2022-2023, le CCPE a mis au point et dévoilé un outil appelé Archon^{MC} pour simplifier la soumission d'adresses URL à Projet Arachnid. Le CCPE a aussi lancé un nouveau système de gestion des adresses URL. Ce système vient faciliter l'ajout d'adresses URL et de domaines dans Shield par Projet Arachnid et offre aux fournisseurs de services Internet (FSI) qui participent à Cleanfeed Canada ainsi qu'à d'autres entreprises qui utilisent Shield par Projet Arachnid un moyen plus facile d'obtenir la liste d'adresses URL à bloquer.

Sortir les survivant·es du cycle de la revictimisation

Pour les survivant·es, il est réconfortant de savoir qu'il existe un système comme Projet Arachnid dédié à la détection des images préjudiciables sur Internet et à l'envoi de demandes de suppression. Cela leur évite aussi d'avoir à chercher leurs propres images et à en demander la suppression. Le CCPE continue d'aider des survivant·es de partout dans le monde qui veulent verser leurs images dans Projet Arachnid pour ne plus avoir à en surveiller la diffusion.

« Ça n'arrête pas. Ça devient la seule chose qui nous occupe; la seule chose qui nous intéresse. Je n'avais plus de temps pour quoi que ce soit d'autre parce que j'ai très vite compris que si je ne faisais rien, personne ne ferait rien [...] À vrai dire, je me faisais quand même harceler autant sur Internet – jusqu'à l'arrivée de Projet Arachnid. C'est là que j'ai compris que ne n'avais plus à m'occuper de ça, et ça faisait 10 ans que je m'en occupais personnellement. »

- Une survivante de cyberviolence sexuelle

Activités de recherche : Des données pour faire changer les choses

En 2022-2023, le CCPE a publié quatre rapports de recherche consacrés à diverses problématiques visant les jeunes. Ces rapports se sont penchés sur les mesures de protection des jeunes mises en place (ou pas) par les grands magasins d'applications, les abus sexuels et les violences sexuelles dans les écoles canadiennes, les expériences de milliers de jeunes hommes et de jeunes garçons qui ont été victimes de sextorsion financière, et les perspectives des parents et des proches d'enfants victimes de violence sexuelle.

Rapport sur les abus sexuels et la violence sexuelle contre des enfants par le personnel des écoles primaires et secondaires au Canada

Une étude du CCPE dévoilée le 2 novembre 2022 recense plus de 500 élèves qui ont été victimes (ou présumément victimes) de violences sexuelles par des membres du personnel scolaire entre 2017 et 2021. Cette étude s'inscrit dans la continuité de notre étude de 2018, la plus exhaustive jamais réalisée au Canada sur les abus pédosexuels commis par le personnel scolaire. Les conclusions et les recommandations de l'étude visent à mieux outiller les décideurs clés des gouvernements et des associations professionnelles d'enseignants pour apporter des changements efficaces et fondés sur des données probantes afin que les écoles canadiennes puissent offrir des milieux d'apprentissage sûrs, sains et féconds.

Peu après la sortie du rapport, le 15 novembre, le gouvernement du Manitoba a annoncé qu'il s'engageait à accroître la responsabilité et la transparence concernant les inconduites dans les écoles du Manitoba. En mai 2023, la loi 35, *Loi modifiant la Loi sur l'administration scolaire (brevets d'enseignement et conduite professionnelle)*¹³ a été promulguée au Manitoba. Cette loi contribue à mettre en place une procédure plus ouverte, plus transparente et plus accessible à toute la population du Manitoba. Elle offre également à toute personne qui s'inquiète de la conduite d'un-e enseignant-e un mécanisme de signalement accessible et ouvert, de sorte que ses inquiétudes puissent être traitées selon une procédure plus officielle. Cette loi a reçu la sanction royale le 30 mai 2023 et entrera en vigueur dès sa proclamation. Elle place la sécurité des élèves au premier plan et permet au Manitoba de se rapprocher des pratiques centrées sur les victimes déjà en vigueur dans d'autres provinces canadiennes, à savoir la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et l'Ontario.



« Ces abus ont eu des impacts terribles pour nous et ont changé le cours de nos vies. Nos expériences se ressemblent même si nous n'avons pas été abusés par les mêmes enseignants et enseignantes, ni dans les mêmes provinces ni à la même époque. Ce constat nous a fait comprendre que les cas de prédation sexuelle par le personnel enseignant présentent des similitudes et que le problème est endémique. [...] Nous avons décidé de partager nos expériences pour attirer l'attention sur le danger dans nos écoles et informer le public et les décideurs politiques. »

– Anne-Marie Robinson, membre du groupe Stop Educator Child Exploitation

13 C.C.S.M. c. E10.



Analyse consacrée aux victimes de sextorsion financière

Le CCPE a dévoilé une analyse de récits de première main publiés par des victimes de sextorsion sur un forum de soutien de la plateforme Reddit^{MD}. Ces quelque 6500 récits apportent un éclairage nouveau sur ce phénomène qui s'impose rapidement comme une urgence de sécurité publique touchant de nombreux internautes au Canada et dans le reste du monde.

Principaux points à retenir

- Les témoignages des victimes donnent à penser que, face à une tentative de sextorsion financière, mieux vaut ne pas céder aux demandes du sextorqueur et couper complètement la communication.
- Les plateformes de médias sociaux devraient :
 - s'assurer que les comptes d'utilisateurs mineurs sont par défaut privés;
 - ne pas pousser ces utilisateurs à multiplier les abonnés;
 - ne pas les inciter à partager des renseignements personnels, comme leur position en temps réel.
- Les plateformes de médias sociaux devraient permettre aux victimes de signaler spécifiquement les cas de chantage et d'extorsion et de faire valoir l'urgence de la situation lorsqu'elles se font agressivement et activement harceler sur ces plateformes.
- Les informations recueillies sur le forum r/Sextortion montrent que les sextorqueurs utilisent diverses formes de paiement en ligne, dont des cartes-cadeaux. Des recherches plus approfondies sont nécessaires pour trouver des moyens d'empêcher les sextorqueurs d'exploiter ces services pour commettre leurs crimes.





SUICIDE D'UN ADOLESCENT AU MANITOBA : LA PROVINCE TOUCHÉE DE PRÈS PAR LA SEXTORSION

Le village de Pilot Mound, à moins de 200 km de Winnipeg, a subi une perte considérable. Daniel Lints, 17 ans, s'est enlevé la vie en février 2022 après avoir été victime de chantage sur Snapchat. Cet adolescent du Manitoba avait une famille aimante, un sens de l'humour vif et un avenir prometteur avant d'être frappé par la sextorsion. Croyant avoir affaire à une jeune femme, il a envoyé des photos explicites à un abuseur qui lui a par la suite réclamé de l'argent avec insistance sous la menace de mettre les images obtenues en circulation.

Quelques mois après la mort de Daniel, sa mère a révélé que deux autres garçons de ce village d'à peine plus de 600 habitants avaient aussi été la cible de sextorqueurs.

Le cas de la famille Lints n'est pas unique. D'innombrables familles perdent de précieuses jeunes vies à cause de la sextorsion. Faute de réglementation, les plateformes de médias sociaux offrent aux abuseurs un accès facile aux jeunes du monde entier et cela doit changer. Combien d'autres jeunes victimes de ce crime insensé faudra-t-il pour que les plateformes de médias sociaux soient tenues de rendre des comptes pour leur rôle dans le dossier de la cyberviolence sexuelle envers les enfants?

« La tragédie que nous avons vécue nous a appris avec quelle facilité les cyberterroristes ont accès à des enfants.

Je demande à tous ceux qui ont le pouvoir de faire changer les choses de réfléchir à l'histoire de Danny – et de tous les autres enfants que nous avons perdus. Je vous appelle à envisager des projets de loi qui obligeront les entreprises de médias sociaux à rendre leurs produits sûrs pour les jeunes. »

– Jill Lints

Perspectives des parents par rapport aux impacts des images d'abus pédosexuels sur l'ensemble de la famille

Les résultats de l'enquête du CCPE auprès des parents de survivant-es d'abus pédosexuels avec prise d'images jettent un nouvel éclairage sur les répercussions considérables de ce crime sur des familles entières. Vingt parents des quatre coins de la planète dont les enfants ont été victimes d'abus sexuels avec prise d'images ont livré leurs témoignages, expliqué comment ces abus affectent leur santé et leur bien-être au quotidien et fait ressortir de grandes lacunes au niveau des services et des mesures de soutien, lesquelles nécessitent une action internationale.

Pour soutenir au mieux les personnes touchées par ces crimes, il est essentiel de tirer les leçons de leurs expériences et d'agir en conséquence pour faire changer les politiques, les lois et les systèmes.

« Sur le plan émotionnel, je suis abattue, déprimée, accablée. Je veux juste avoir une vie normale. C'est comme si on vivait dans une série policière. »

– Une répondante de l'enquête

PERSPECTIVES INTERNATIONALES

Les parents de survivant-es qui ont participé à l'enquête viennent de nombreux pays, dont le Canada, les États-Unis, le Mexique, les Pays-Bas et l'Australie.

L'enquête révèle que les impacts de ce crime touchent durement les parents des survivant-es et se répercutent aussi sur le reste de la famille (approches parentales, difficultés financières et professionnelles, perte de relations), que les familles sont sans cesse confrontées à des réponses inadéquates et retraumatisantes de la part des systèmes publics et des entreprises de technologie, et que, malgré la douleur et la tourmente, les parents et leur famille font preuve de persévérance et de résilience.

Les manquements de la santé publique, des services de protection de l'enfance, de la justice pénale et des entreprises de technologie aggravent les souffrances des familles des survivant-es. Pour que ces systèmes en viennent à mieux soutenir les familles touchées par les images d'abus pédosexuels, le CCPE adresse des recommandations à chacun :

- Mettre en place des programmes de santé publique qui offrent un suivi thérapeutique spécialisé et entièrement subventionné aux survivant-es, à leurs frères et sœurs et à leurs parents, sans frais pour la famille.
- Obliger les acteurs des services de protection de l'enfance et des systèmes de justice pénale à suivre une formation sur les approches et les pratiques tenant compte des traumatismes.
- Cesser de montrer les images des abus aux survivant-es et à leurs parents. Cette pratique est inutile et traumatisante.
- Établir des cadres réglementaires qui obligeront les entreprises de technologie à faire leur part pour mettre un terme au cycle de la revictimisation.

SOUTIEN AUX VICTIMES ET AUX SURVIVANT-ES

Nous aidons ceux et celles qui n'ont pas d'autre porte où frapper. Le CCPE met les survivant-es et les familles en contact avec des ressources externes et veille à ce que toutes les options possibles soient prises en compte pour chaque survivant-e. Notre équipe de traitement des dossiers les aide aussi à trouver des thérapeutes, à toucher des aides financières, à élaborer un plan de sécurité et à mettre en place des plans d'encadrement protecteur, entre autres choses. De plus, nous intégrons dans la mesure du possible les images d'abus pédosexuels des victimes à la base de données de Projet Arachnid pour aider à réduire la diffusion des images préjudiciables/violentes sur Internet.

En 2022-2023, le CCPE a **géré plus de 4200 demandes** venant de survivant-es, de jeunes ou de leurs proches; 5 % de ces demandes provenaient du Manitoba. L'équipe des services de soutien a en outre renseigné **plus de 200 familles et survivant-es** (17 % de ces demandes viennent du Manitoba) sur leurs options et leur admissibilité à différents services (aide juridique, thérapie, soutien, etc.), les services provinciaux/territoriaux d'aide aux victimes et de protection de l'enfance, les programmes d'aide financière aux victimes et la présentation d'une DV.

« Ma gratitude envers vous et votre équipe comble mon cœur. Je me dis souvent que votre programme a probablement sauvé la vie de ma fille. Elle se remet péniblement des impacts de la diffusion de ces images sur son image d'elle-même et son sentiment de sécurité dans le monde, mais c'est moins pire depuis qu'elle sait que ces images ne sont plus sur Internet et que les superhéros que vous êtes sont là pour la soutenir. »

- La mère d'une adolescente dont les images intimes ont été partagées

Tout au long de l'année 2022-2023, le CCPE a aidé des survivant-es et leurs familles à réduire le risque de revictimisation et à se remettre de la cyberviolence sexuelle. La majorité des signalements faits à [Cyberaide.ca](https://www.cyberaide.ca) et à [AidezMoiSVP.ca](https://www.aidezmoiSVP.ca) concernaient des cas de sextorsion. Les tactiques utilisées par les sextorqueurs consistaient notamment à réclamer de l'argent ou d'autres images à leurs victimes, à les harceler sur Internet et à les humilier.

La très grande majorité des jeunes qui s'adressent à [Cyberaide.ca](https://www.cyberaide.ca) disent craindre la diffusion de leurs images

Le CCPE consacre aussi beaucoup d'énergie à représenter les intérêts des survivant-es et des familles auprès des instances (p. ex. coordination avec les autorités policières, les écoles), à renseigner les familles sur les effets des traumatismes et les réponses traumatiques, et à les aider à mettre en place des mesures de protection et de surveillance dans le but de sensibiliser tout le monde et de réduire les risques de revictimisation.

Exemple de cas :

Le CCPE est venu à la rescousse d'une jeune fille de 15 ans qui a été sous l'emprise d'un abuseur pendant un mois avant de demander de l'aide. L'adolescente a raconté que l'abuseur n'arrêtait pas de lui demander des images sexuelles et ne la laissait pas tranquille tant qu'elle ne lui en envoyait pas. Elle ne voulait pas en parler à ses parents de peur de les décevoir ou de les alarmer. Elle avait aussi des sentiments partagés, craignant de « s'ennuyer » de l'abuseur et de se sentir seule.

Soutien fourni par le CCPE :

- Nous avons signalé l'incident à la police et avons expliqué la procédure policière à la jeune fille.
- Nous l'avons aidée à se sentir en confiance, à bloquer l'abuseur et à cesser tout contact avec lui.
- Nous l'avons préparée à informer ses parents de la situation.
- Nous avons examiné avec elle des moyens de présenter la situation à ses parents pour obtenir plus d'aide de leur part.
- Nous avons examiné avec elle des moyens de mieux vivre avec la situation.

« C'était trop dur pour moi, alors j'ai cédé. Il m'a dit qu'on ne faisait rien de mal. Je lui ai dit "non" des tas de fois, mais il ne me laissait jamais tranquille. Alors j'ai recommencé, encore et encore. Il sait que je n'ai que 15 ans. »

- Une victime de leurre informatique



PHOENIX¹¹

Un groupe de survivantes marque son cinquième anniversaire en appelant les gouvernements à se rallier

« S'il y a une bonne chose à tirer des horreurs que nous avons vécues, c'est que notre expérience collective soit partagée pour éviter aux générations actuelles et futures d'enfants de connaître le même sort. »

- Le groupe Phoenix 11

Le CCPE a le privilège d'interagir avec des survivant-es d'abus pédosexuels enregistrés et potentiellement diffusés sur Internet et d'entendre leurs témoignages instructifs. En plus d'intervenir directement auprès de survivant-es, le CCPE collabore avec plusieurs groupes de défense des survivant-es, dont le groupe Phoenix 11, qui se mobilise pour dénoncer haut et fort l'inadéquation des réponses à la prolifération des images d'abus pédosexuels sur Internet.

Au Groupe des cinq, les membres du groupe Phoenix 11 ont rappelé que, durant ces cinq années, elles ont adressé des dizaines de déclarations aux gouvernements du monde entier, partagé leurs expériences de survivantes et réclamé de l'aide, sans que les gouvernements ne fassent rien de concret pour demander des comptes aux entreprises de technologie.

*« Nous avons terminé chacun de nos plaidoyers sur l'importance de mettre fin aux abus et à l'exploitation sur Internet par la même demande : **que le gouvernement mette en place des mesures législatives sérieuses pour protéger ses citoyennes et citoyens les plus vulnérables.** »*

- Le groupe Phoenix 11

Réaffirmant qu'on ne peut attendre que les entreprises de technologie fassent ce qu'il faut, les membres du groupe Phoenix 11 ont réitéré leur appel à des mesures législatives de grande portée pour lever trois grands obstacles qui, à leurs yeux, s'opposent à la protection des enfants sur Internet :

1. Dictier aux FSÉ les meilleures pratiques à adopter pour détecter et supprimer proactivement les images d'abus pédosexuels.
2. Éliminer la possibilité pour les FSÉ de déterminer les images pouvant constituer des images d'abus pédosexuels.
3. Ouvrir la voie à des sanctions pour les FSÉ qui continuent de faire passer les profits avant les enfants en limitant l'immunité juridique dont ils bénéficient actuellement en vertu de l'article 230 du *Communications Decency Act*¹⁴.

*« Les membres du groupe Phoenix 11 restent unies dans leur engagement à combattre par tous les moyens possibles l'épidémie mondiale de cyberviolence sexuelle contre les enfants. Nous vous demandons aujourd'hui de vous joindre à nous dans cette lutte en agissant de façon mesurable sur les points énoncés ci-dessus pour combattre ce problème par les moyens dont vous disposez. Nous n'avons tout simplement plus de temps à perdre à discuter des raisons qui justifieraient ces actions quand nous connaissons déjà les réponses. **Nos enfants ont besoin que nous agissions, et ce, maintenant. Nous devons mettre des lois en place pour les protéger dès maintenant.** »*

- Le groupe Phoenix 11

14 47 U.S. Code § 230

La défense des intérêts des survivant-es progresse au Manitoba

Depuis 2016, le CCPE aide les survivant-es identifié-es d'abus pédosexuels avec prise d'images ainsi que leurs parents ou substituts parentaux, selon le cas, à enregistrer une DV et coordonne la soumission de DV enregistrées et écrites dans des procédures judiciaires au Canada. Le CCPE présente aussi des DC, qui permettent à un groupe ou à un organisme — comme le CCPE — d'offrir, au moment de la détermination de la peine, une perspective élargie des répercussions des infractions commises. Le CCPE a rédigé des déclarations au nom du groupe Phoenix 11 et d'autres collectivités (victimes identifiées et non identifiées d'abus pédosexuels avec prise d'images, victimes de leurre, groupes de survivant-es) pour leur permettre de présenter une DC.

« Les impacts pour les victimes des crimes relatifs à la pornographie juvénile sont indépendants des impacts des crimes d'agression sexuelle et d'exploitation de ces enfants. Les crimes reliés à la pornographie juvénile entraînent des conséquences majeures et bien souvent perpétuelles. Jamais les images de leurs agressions, de la cruauté dont elles ont été victimes, ne cesseront de les hanter. En participant à ce marché virtuel, les délinquants contribuent à perpétuer des impacts bien réels chez les victimes. »

– Benoit Gagnon, J.C.Q.¹⁵

En 2022-2023, le CCPE a **soumis au moins une DV ou une DC dans environ 80 procédures** instruites devant des tribunaux canadiens, ce qui représente une **augmentation de 14 %** par rapport à l'année dernière. Le CCPE a soumis **110 DV dans 23 procédures et 72 DC dans 63 procédures**¹⁶.

En 2022-2023, le nombre de soumissions multiples de DV a également augmenté, de même que le nombre de soumissions de DV bilingues au Québec.

Le CCPE a fait sa plus grosse soumission à ce jour : 13 DV au nom de 16 victimes dans une même cause (une augmentation de 160 % par rapport à l'année précédente) ainsi que deux autres volumineuses soumissions bilingues au Québec comptant au moins 10 DV.

Nous avons aussi constaté un vif intérêt pour les DC en 2022-2023. De nombreuses soumissions comprenaient la DC du groupe Phoenix 11, la DC du CCPE au nom des victimes de leurre ou une DC sur mesure créée par le CCPE. Nous produisons des DC sur mesure pour des cas particuliers impliquant souvent des infractions multiples (p. ex. leurre informatique, extorsion ou infractions liées à des images d'abus pédosexuels). Il s'agit souvent d'affaires particulièrement ignobles qui comportent toutes sortes d'éléments (p. ex. grand nombre de victimes, sextorsion financière, implication d'autres enfants et d'animaux). La production d'une DC sur mesure permet à notre organisation d'adapter la déclaration aux faits de l'affaire.

Autres faits saillants de l'année 2022-2023 :

- La **DC du groupe Phoenix 11** a fait l'objet de **42 demandes de soumission dans des affaires différentes**.
- Le CCPE a soumis sa DC sur les « images d'abus pédosexuels fabriquées » (p. ex. animations japonaises, dessins animés) pour la première fois dans le cadre d'une procédure instruite devant un tribunal canadien. À notre connaissance, c'était la première fois qu'un tribunal canadien recevait une DC de ce type pour des images d'abus pédosexuels fabriquées.
- Le CCPE a produit et soumis trois nouvelles DC dans des procédures instruites devant des tribunaux canadiens :
 - **« Images d'abus pédosexuels hypertruquées »** – Cette DC a été soumise sous la forme d'une lettre à l'accusé et a été acceptée par le tribunal dans l'affaire *R. c. Larouche*, 2023 QCCQ 1853, où le CCPE a soumis à la fois des DC et des DV. Le terme « images d'abus pédosexuels hypertruquées » fait référence à la production d'images d'abus pédosexuels à l'aide d'un logiciel d'intelligence artificielle par combinaison d'images d'enfants préexistantes, entraînant essentiellement la création de « matériel neuf ».

¹⁵ Dans *R. c. Larouche*, 2023 QCCQ 1853, par. 34.

¹⁶ Il y a aussi eu présentation d'au moins une DV et au moins une DC dans certaines procédures.

- **« Images d'abus pédosexuels photoshopées »** – Cette DC a été soumise au nom des victimes identifiées et non identifiées d'abus pédosexuels avec prise d'images. Elle décrit les préjudices causés par des images d'abus pédosexuels qui ont été modifiées numériquement, manipulées ou retouchées à l'aide de logiciels de retouche d'images. Cette DC a pris la forme d'une lettre à l'accusé.
- **Infraction d'entente ou d'arrangement** – Cette DC, présentée sous la forme d'une lettre à l'accusé au nom de tous les enfants du Canada, explique comment des conversations sexualisées au sujet d'un enfant, en particulier un enfant de l'entourage de l'accusé, peuvent causer un grave préjudice à cet enfant et à tous les enfants.
- Le CCPE a produit et soumis ses premiers « rapports » consacrés à des infractions spécifiques (p. ex. sextorsion, leurre) et destinés à être présentés dans des audiences de détermination de la peine. Ces rapports visent à renseigner le tribunal sur la gravité et la fréquence de l'infraction, sur la base d'informations compilées par Cyberaide.ca et de la recension de la jurisprudence.
- Après une première intervention au nom des survivant-es d'abus pédosexuels avec prise d'images lors d'une audience de « dévoilement de preuves » en 2019, le CCPE a de nouveau obtenu l'autorisation d'intervenir en appel. Le CCPE a soumis un argumentaire écrit et présenté des exposés oraux avec l'assistance d'un avocat du Québec. **L'argumentaire a mis en évidence les droits et les intérêts des victimes d'abus pédosexuels avec prise d'images pour faire en sorte que les images en cause ne soient utilisées qu'à des fins légitimes.** L'appel de l'accusé a été rejeté. Dans sa décision, le tribunal a fourni des orientations dont les tribunaux inférieurs avaient grand besoin sur la question de l'obtention de la divulgation des images d'abus pédosexuels. Ces orientations ont certainement été influencées par les documents déposés par le CCPE et constituent une avancée importante dans la protection des intérêts des survivant-es d'abus pédosexuels avec prise d'images.

Voici quelques-uns des nouveaux développements survenus au Manitoba :

- **Présentation aux juges de la Cour du Banc du Roi du Manitoba** : Pour la première fois, l'équipe juridique du CCPE a fait une présentation devant des juges d'une cour supérieure à la Cour du Banc du Roi du Manitoba, en octobre 2022. Notre présentation a fait valoir la nécessité de ne pas divulguer de renseignements personnels sur les enfants victimes d'exploitation sexuelle et d'abus sexuels dans les décisions judiciaires. À travers nos activités de veille jurisprudentielle, nous découvrons souvent des renseignements personnels sur les victimes dans des jugements de tribunaux canadiens, une pratique susceptible d'exposer les victimes et les enfants à la revictimisation. Les tendances et tactiques que nous observons actuellement dans les crimes contre les enfants sur Internet montrent que les enfants victimes d'exploitation et d'abus sexuels sur Internet sont exposés à de nombreux risques et que certains renseignements personnels figurant dans les décisions judiciaires publiées peuvent être utilisés à mauvais escient pour compromettre la sécurité des victimes et des enfants. Cette présentation a permis de créer des liens précieux, et nous nous réjouissons du fait que d'autres présentations devant des juges sont prévues durant l'année à venir.
- **Projet de loi 8 sur la formation des juges au Manitoba**¹⁷ : Le CCPE a présenté un mémoire sur le projet de loi 8 au Comité permanent de la justice du Manitoba. Le projet de loi 8 exige que les nouveaux juges suivent une formation sur le droit en matière d'agression sexuelle et le contexte social. Le principal message du CCPE est que les infractions sexuelles contre des enfants, y compris celles facilitées par le numérique, doivent être incluses dans la formation des juges.
- **Projet de loi 40 sur la traite de personnes au Manitoba**¹⁸ : Le CCPE a présenté un mémoire au comité provincial qui étudiera le projet de loi 40. Ce projet de loi permettra aux services de police de demander des informations sur les clients d'un hôtel ou d'une plateforme d'hébergement en ligne. Il obligera aussi les hôtels et les plateformes d'hébergement en ligne, les chauffeurs (taxi/Uber^{MD}) et tout le monde à signaler les cas de traite de personnes à un service de police. Dans son mémoire, le CCPE a insisté sur la nécessité de mieux protéger les enfants pouvant être victimes de la traite en raison de leur vulnérabilité.

¹⁷ Projet de loi 8 : Loi modifiant la loi sur la Cour d'appel et la loi sur la Cour provinciale.

¹⁸ Projet de loi 40 : Loi édictant la Loi sur les registres des clients dans le secteur de l'hébergement et modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille et la Loi sur l'exploitation sexuelle d'enfants et la traite de personnes.

LA SUITE DES CHOSES

Depuis l'entrée en vigueur de l'obligation de signalement de la pornographie juvénile au Manitoba, nous constatons que l'importance de la sensibilisation, de l'éducation et de la formation ne se dément pas. En 2023-2024, le CCPE continuera de se consacrer activement à la réalisation des objectifs suivants :

Miser sur Projet Arachnid pour réduire la diffusion des images d'abus pédosexuels et d'images préjudiciables/violentes

En 2022-2023, Projet Arachnid a détecté en moyenne 719 000 images suspectes uniques par mois. À mesure qu'augmente le nombre d'images d'abus pédosexuels et d'images préjudiciables/violentes d'enfants qui sont classifiées, Projet Arachnid continue de voir s'accroître le volume d'images suspectes qui sont détectées et qui doivent faire l'objet d'une vérification humaine. Nous prévoyons que cette tendance se maintiendra en 2023-2024.

Association de DV et de DC au Manitoba

Le CCPE aide le Service de police de Winnipeg (SPW) à déceler parmi ses dossiers l'existence de photos ou de vidéos de victimes identifiées d'abus pédosexuels avec prise d'images pour lesquelles le CCPE dispose d'une DV. Des DV de survivant-es d'abus pédosexuels avec prise d'images peuvent être soumises lorsque l'accusé a été trouvé en possession de photos/vidéos de ces victimes ou a accédé à des images d'elles. Les DV permettent aux victimes d'être entendues dans le processus judiciaire, et au tribunal, de prendre conscience des répercussions du crime pour les victimes. Depuis que le CCPE a commencé à travailler avec le SPW, le nombre de victimes identifiées dans les collections des accusés a considérablement augmenté, entraînant aussi une augmentation du nombre de DV déposées par le CCPE au nom des victimes d'abus pédosexuels avec prise d'images au Manitoba. En 2023-2024, nous espérons travailler plus étroitement en ce sens avec la Division D de la GRC. Le CCPE continuera aussi de soumettre des DC, lesquelles permettent à des organismes – comme le CCPE – d'offrir, au moment de la détermination de la peine, une perspective élargie des répercussions des infractions commises. Les DC s'avèrent particulièrement utiles dans les cas où la collection de l'accusé ne contient pas d'images de victimes identifiées ou en contient très peu.

Bonification des services de soutien aux victimes et aux survivant-es

En 2022-2023, le CCPE a **géré plus de 4200 demandes** venant de survivant-es et d'adolescents, soit une augmentation de 40 % par rapport à l'année précédente. L'équipe des services de soutien a en outre renseigné **plus de 200 familles et survivant-es** (17 % de ces demandes viennent du Manitoba) sur leurs options et leur admissibilité à différents services (aide juridique, thérapie, soutien, etc.), les services provinciaux/territoriaux d'aide aux victimes et de protection de l'enfance, les programmes d'aide financière aux victimes et la présentation d'une déclaration de victime. Nous prévoyons une augmentation des demandes de soutien de la part du public à mesure que le CCPE fera la promotion de ces services au Manitoba et dans le reste du Canada.

Ressources et formations en ligne pour les professionnels de la protection de l'enfance

Le CCPE continuera d'offrir des formations et des ressources en ligne aux professionnels de la protection de l'enfance. L'offre de l'académie de formation virtuelle sera enrichie :

- La formation en ligne Priorité Jeunesse fera l'objet de révisions additionnelles et le test de validation des connaissances sera révisé.
- Nous continuerons d'enrichir la série Experts, nous la réorganiserons et nous offrirons une expérience d'apprentissage plus encadrée en offrant des compléments d'information et des résumés des points essentiels pour chaque profession.
- Nous établirons un lien entre la formation de base Priorité Jeunesse et l'Association canadienne des entraîneurs pour permettre aux entraîneurs qui suivent cette formation d'obtenir un point de perfectionnement professionnel.
- Nous actualiserons les modules et nous améliorerons l'accessibilité de la formation en ligne Enfants avertis.


Campagnes de sensibilisation

En 2023-2024, le CCPE déploiera une campagne de sensibilisation au Manitoba pour inciter la population à signaler toute inquiétude concernant l'exploitation et les abus sexuels d'enfants sur Internet. Des publicités seront diffusées sur différents supports (panneaux d'affichage, médias sociaux, médias écrits et vidéo).




CENTRE CANADIEN *de* PROTECTION DE L'ENFANCE^{MC}

Aider les familles. Protéger les enfants.

 protegeonsnosenfants.ca

 [@CCPEnfance](https://twitter.com/CCPEnfance)

 [Centre canadien de protection de l'enfance](https://www.facebook.com/Centre.canadien.de.protection.de.l.enfance)